



Licenciement pour faute grave prud homme

Par **theone**, le **19/04/2011** à **09:11**

bonjour , je vous explique mon cas , je travaillais dans une entreprise de fourniture de matériel professionnel (quincaillerie, plomberie,...) et je viens de me faire licencier pour avoir récupéré un cadeau fournisseur (a savoir une assiette) rnje trouve ça disproportionner du fait de mon "casier" blanc , et du fait du caractère habituel de ce genre de pratique dans cette entreprise (le patron en est en pas obligatoirement au courant.rnrnj'en viens a ma question (enfin mes plutot)rn1 puis je les assigner devant les prud homme?rn2 ai je une chance de gagner?rn3 que puis je décément demander?

Par **Cornil**, le **23/04/2011** à **00:53**

Bonsoir théonern1) Bien sûr que tu peux contester devant les prud'hommesrn2) oui à mon avis , tel que t'le décris, la sanction m'apparaît disproportionnée!rn3) licenciement abusif (sans cause réelle et sérieuse) donc rétablissement des indemnités de rupture (licenciement , préavis) + dommages et intérêts en fonction de ton ancienneté et de ton âge. rnConsulter au moins un syndicat, qui pourra t'indiquer un avocat, ou directement un avocat aux honoraires raisonnables qui t'est recommandé.rnBon courage et bonne chance.